

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Alberto Mocchi et consorts au nom Au nom de Sébastien Humbert -
Les voyages (en train) forment la jeunesse**

1. PREAMBULE

Pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission, aux personnes représentant l'administration et au déroulement de la séance, il y a lieu de se référer au rapport de majorité rédigé par le Député Kilian Duggan rapporteur de la majorité de la commission.

La minorité de la commission, composée de Mme Aliette Rey-Marion, de MM. Grégory Bovay, Bernard Nicod et Olivier Petermann, Président de la commission, s'oppose aux conclusions de la majorité de la commission pour différentes raisons.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Pour l'ensemble des positions, qu'elles soient du postulant ou du Conseil d'Etat, il y a lieu de se référer également au rapport de majorité.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Pour les commissaires de la minorité il est relevé que dans les régions isolées, on n'a pas été habitué à voyager en train ou en TP au vu de l'éloignement des accès à ces derniers. L'exemple des parents et l'expérience comptent, mais ils restent partagés au vu des explications de la cheffe du DCIRH. Ce n'est pas avec une offre de ce genre qu'on va amener les jeunes qui n'ont pas l'habitude du train à changer de mode de transport. Ils estiment que cette proposition pourrait être une fantastique idée, pour inciter les jeunes de 18 ans à prendre le train au lieu de l'avion. Mais au vu des arguments du Conseil d'Etat, ils constatent que beaucoup de réponse à la demande d'étudier la faisabilité d'un don de 200 francs aux jeunes de 18 ans, en vue de faire une expérience de voyage en train, ont été amenées.

Pour un commissaire, membre de la CTITM, qui discute de dépenses très importantes du Canton, dans le but de développer les réseaux de transports publics (TP), il est réservé sur ce postulat vu le problème de son financement. La Confédération serait à même d'amener des financements par un fonds affecté, par exemple une taxe sur les vols aériens. Mais au travers de ce postulat, on serait obligé de puiser dans la caisse du Canton pour financer une telle mesure. Il est dès lors défavorable à ce postulat.

Les commissaires de la minorité entendent les arguments des personnes qui soutiennent ce postulat, dont le texte ouvre cette proposition à l'ensemble des personnes atteignant l'âge de 18 ans. Mais ils relèvent que l'on se retrouverait avec le risque d'une sorte de bourse de ces bons, qui pourraient être revendus, et sans savoir qui les utilise. Il faudrait qu'un tel cadeau soit réservé aux seuls jeunes intéressés.

Une commissaire n'est pas contre les TP. Mais elle estime que du point de vue financier, le moment n'est pas opportun pour faire un cadeau à certains jeunes, et elle estime que ce n'est pas avec une expérience de quelques jours qu'on va habituer les jeunes à prendre les TP.

De plus, pour un commissaire une telle mesure pourrait être comprise comme favorisant des voyages à l'étranger au détriment du tourisme vaudois.

De plus, la cheffe du DCIRH estime que les voyages en train participent également au sur tourisme. Est-ce le rôle de l'Etat de financer ce genre de tourisme ? S'agissant de la base légale, les facilités tarifaires ont été construites autrement, dans le but de pouvoir baisser les tarifs pour certaines catégories de voyageurs, par des financements aux entreprises de transport. Il faudrait une autre modification de la LMTP pour que le Conseil d'Etat puisse accorder des facilités tarifaires ad personam.

4. CONCLUSION

Pour toute ces raisons, les commissaires de la minorité recommande donc au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat et de ne pas le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lignerolle, le 9 mars 2026

*Le rapporteur de la minorité :
(Signé) Olivier Petermann*